RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Condorcet

Limay, le 20/02/2023

Le proviseur

aux

membres du conseil d'administration
du Lycée Condorcet de Limay

Jean-François Guillerm
Proviseur

Secrétariat de direction
Nathalie Cartagena
ce.0781884Z@ac-versailles.fr

Réf. : Conseil d'administration, séance du lundi 6 mars 2023
Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du Conseil d'Administration qui se tiendra au Lycée le :

Lundi 6 mars 2023 à 17h35 en salle Simone Veil

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du C.A. du 14 février 2023
2. Contrats, affaires financières et conventions dont contrat de reprographie suite à la commission d'appel d'offres du 16/02/23
3. Informations diverses
4. Questions diverses : Chaque collège représenté au sein du conseil d'administration peut adresser deux questions diverses maximum à présenter au plus tard 48 heures ouvrées à l'avance au secrétariat de direction, en raison de la contrainte horaire du conseil d'administration limité à une heure ce jour.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LYCEE CONDORCET Allée Condorcet Le Proviseur 78520 LIMAY

Compte-rendu du CA du 14 Février 2023

Le CA commence à 17h45

Sont présents :

M. Guillerm (proviseur)
M. Lassaunière (proviseur adjoint)
M. Fribault (Gestionnaire)
M. Kazmierzcak (CPE)
Mme Masotti (DDFPT)
Mme Tellier (région IDF),
Mlles Bujiriri, Buys (représentants élèves)
M. Fiquet, Mme Estremar-Ibor, M. Galle, Mme Sicard, M. Lagedamon (représentants Parents)
Mmes Pelagatti, Id-Moussa, Brunet, Alliese, Mainet-maillard, Morel et M. Mazurier (représentants enseignants et personnels d'Education)

Mme Morel arrive à 17h50 = 20 votants

1 – approbation du CR du précédent CA (10 février 2023) : comme le CR du précédent CA n'a pu être communiqué dans les temps (CA du 10 Février) aux membres du CA, M. Guillerm en fait la lecture et quelques remarques sont abordées pour des formulations et re-formulations collectives.

Abstentions : 2
Contre : 3
Le CR adopté du CA du 10 Février est adopté

2- répartition actualisée de la DHG.

Des modifications ont été apportées depuis la Première présentation du 10 Février.

Les modifications proposées par M. Guillerm sont les suivantes :

- **Suppression de 0,5h de LVB chinois en 1GT pro**
- **Suppression de 3,45h de pondération**.

M. Guillerm explique qu'il prend ces heures pour les injecter dans le financement du tutorat d'une part, qui ne sera plus financé en France (fin du dispositif «je réussis au lycée »). D'autre part, il explique que les 3HSA seront transformées en HSE après le bilan de gestion et serviront également à financer toutes les heures d'aides ponctuelles effectuées tout au long de l'année.

Comme le tutorat ne bénéficiera plus de l'enveloppe « je réussis au lycée, » il faut trouver ce financement afin que ce projet qui prend de l'ampleur puisse perdurer. M. Guillerm le considère comme un projet-phare pour le lycée.

Il explique que si des heures de pondération ne sont pas affectées aux disciplines, elles serviront à ajuster les moyens et à financer les projets. On n'est pas à l'abri des effets de seuils sur la future constitution des groupes de Spécialités et de langues.

Mme Pelagatti demande pourquoi il n'est pas possible de présenter une répartition négative comme l'an dernier ?

M. Guillerm ne souhaite pas proposer à nouveau une DHG négative comme l'an dernier. Il a pris un risque professionnel. Cette année, il indique que sa responsabilité est que les heures entrent dans l'enveloppe attribuée.

- **Ajout de 3h pour le dispositif tutorat et les heures d'aides faites pendant l'année.**

Mme Morel indique qu'elle découvre cette information alors qu'elle est référente du dispositif Tutorat. Elle indique également que cette information peut mettre le tutorat en porte-à-faux vis-à-vis d'autres demandes d'heures qui ne seront pas servies.

Mme Brunet s'étonne d'ailleurs que ces heures soient attribuées au tutorat et pas à d'autres demandes d'heures.

M. Guillerm répond qu'il ne s'agit pas que du tutorat mais de l'AP en général.

M. Guillerm indique que ces 3 heures seront transformées en HSE pour financer les différentes interventions des participants à la forme particulière de l'Accompagnement Personnalisé par le Tutorat. Il souhaite que ces heures soient fléchées Tutorat pour que ce soit visible pour l'établissement.

Si le tutorat n'utilise pas toutes ces heures, elles seront proposées à d'autres interventions. Il rappelle qu'1 HSA correspond à 36 HSE (donc 3 HSA = 108 HSE).

M. Lassaunière indique que les autres demandes demandent beaucoup plus d'heures.

Mme Pelagatti met en avant que le dispositif Tutorat ne concerne actuellement que 16 élèves.

M. Guillerm précise que ce chiffre correspond aux élèves tutorés jusqu'à présent (mi-année) et qu'il y en aura donc d'autres d'ici Juin. Il indique également que le dispositif est en train de s'élargir avec de nouveaux professeurs formés, rendant possible la prise en charge d'élèves plus nombreux. Un bilan sera fait en fin d'année pour avoir une vision complète du fonctionnement du dispositif sur 2 ans. Il précise à nouveau que si les heures ne sont pas toutes utilisées, elles pourront être ventilées sur d'autres projets. Il indique que c'est le seul dispositif d'aide qui mobilise tous les professeurs et autres professions en direction de tous les élèves du lycée quelles que soient leurs formations ou voies d'apprentissage.

M. Lassaunière indique que les 3,88 heures restant en solde de la DHG ne seront pas suffisantes pour couvrir les besoins l'an prochain. Au réel, une fois que les effectifs, les classes, les groupes seront constitués, les ajustements seront possibles, comme tous les ans. Il faut attendre Juin et Septembre pour faire les ajustements.

- **Variation du solde disponible pour ajustement +0,95**

M. Guillerm indique que par rapport au TRMD présenté précédemment, rien ne change au global, aucun poste n'est créé ou supprimé.

Mme Brunet indique que sa liste votera à nouveau NON pour cette répartition car elle ne répond pas aux attentes des différentes disciplines formulées aux représentants. Une demande d'entrevue auprès de la DSDEN est posée. Mme Brunet lit un texte en ce sens.

Mlle Bujiri indique que les élèves trouvent que cette répartition réduit des enseignements importants et que les élèves s'inquiètent de devoir travailler avec moins d'heures.

M. Guillerm propose au vote le nouveau projet de TRMD :

Contre : 9
Abstention : 0
Pour : 11
Le TRMD est adopté

3 – Affaires financières, conventions et appariements.

- **Suppression de l'appariement n°1692 : avec le lycée Katedralskolan de Vâjxô en Suède datant de 2015 et qui n'est plus utilisé.**

Pour la suppression 13
Contre : O
Abstentions :7

Madame Tellier part à 19h11 = 19 votants

- **Suppression de l'appariement n°1682 avec le gymnasium der Stadt de Rahden en Allemagne datant de 2015.**

Pour la suppression 13
Contre : 1
Abstentions : 6

M. Guillerm précise que la suppression de ces appariements est une procédure administrative puisque ces appariements ne fonctionnent plus. Cela n'empêche absolument pas d'en créer de nouveaux, à l'avenir.

- **Convention-cadre entre la Région et les EPLE lycées.**

Selon M. Fribault, cette convention ne change pas les choses. Les différentes instances consultées ont été d'accord. La loi votée l'an dernier au Parlement transfère l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires aux autorités territoriales. Cela soulevait des inquiétudes mais en IDF le consensus a été possible. Cette convention donne un cadre juridique important et utile au fonctionnement des EPLE.

M. Gallé regrette que Mme Tellier (représentante de la Région) soit partie juste avant que la convention ne soit étudiée.

Pour la signature : 15
Abstentions : 4
Contre : 0

- **Convention avec l'APAVE : vérification triennale des dispositifs de sécurité incendie**

Vérification des dispositifs qui coûte 644€ par an. Ils viennent tous les 3 ans. C'est une convention obligatoire.

Contre : 0
Abstention 0
Unanimité : 19 Pour

M. Mazurier demande si cette convention concerne l'entretien du défibrillateur

M. Guillerm répond non : le défibrillateur est vérifié régulièrement par une prestation et pas par un contrat.

- **Convention pour que les élèves puissent aller faire un stage de courte durée dans un organisme de formation.**

Un modèle-type de convention est proposé, qui permet aux élèves d'aller faire un stage court (jusqu'à 2 jours max) dans un organisme de formation. Pour les élèves de la filière professionnelle et du LGT sur le temps scolaire.

Cette convention pourra être utilisée dans le cadre d'une réorientation d'un élève de la filière générale à la filière professionnelle.

Contre : O
Abstention : 0
Pour : 19

- Pour information : **Un mandat signé par M. Guillerm avec le programme Erasmus + (GIP) et l'insertion professionnelle pour les élèves et les personnels.**

Après avoir bénéficié lui-même d'un séjour à Séville dans le cadre d'un projet ERASMUS+ pour chefs d'établissements de l'Académie, M. Guillerm a signé ce mandat qui permettra de monter des projets ERASMUS si les équipes le souhaitent. Il indique que passer par ERASMUS + permet de faire financer ces projets par les Institutions Européennes et que cela peut concerner des séjours d'élèves et de personnels. La signature de ce mandat permet de faciliter les choses si de tels projets se mettent en place à l'avenir.

4 – répartition des crédits globalisés.

M. Fribault présente une facture à régler de 2360 € pour le centre Français du droit de copie dans le cadre de l'affectation au droit de copie.

Unanimité (19)

5 – Informations diverses. Compte tenu de l'heure, et parce qu'il n'y a pas d'urgence, elles seront remises à l'ordre du jour du prochain CA.

6 – Questions diverses. Les questions diverses sont annexées au présent compte rendu

Le CA se termine à 20h04

CR rédigé par Odile Mainet Maillard et Emilie Morel.

QUESTIONS DIVERSES CA DU 14/02/2023

- Collège des parents d'élèves

1 – Existe-il des atteintes à la laïcité ? Combien par type? Combien ont été remontées à l'inspection?
Réponse : voir §1 QD liste IILP. Lorsque des situations se présentent la direction académique est systématiquement informée et la surveillance du territoire (Police nationale) également.
2 - harcèlement : combien de cas et pour chaque sorte (brimades, .physique, morale.....). Sanctions? Remontées à l'inspection? Cellule aide psychologique pour les élèves?
Réponse : nous pourrons donné les chiffres au prochain CA ou bien en bilan de fin d'année. Nous avons au lycée une équipe spécialement formée, dans le cadre du dispositif PHARE de l'Education nationale pour répondre aux situations de harcèlement à l'école.
3 - le lycée est le lycée de secteur pour les collèges des environs et ne dispense plus de cours de latin. Le collège de Gargenville notamment donne des cours de latin. Une coordination a-t-elle été faite avec les collèges? De même pour d'autres sujets? Il y aura-t-il de nouveau du latin?
Réponse : Des liaisons existent avec les collèges d'origine. Malheureusement le latin n'attire plus les vocations des élèves sortants de collège. Il y a peu de chance pour que le latin soit à nouveau enseigné au lycée.
4 Ou en est-on pour l'allemand? Des parents s'inquiètent de l'absence de cours, surtout que la Lv2 est parfois obligatoire pour la poursuite des études.
Réponse : Nous faisons face à un tarissement des ressources en professeur d'allemand, non seulement sur le bassin mais de façon plus étendu sur le territoire de l'académie. Nous avons pu trouver des solutions en interne avec notre professeur mais elles ont leurs limites.

- Collège des personnels enseignants et d'éducation

LISTE « INDEPENDANCE, INTEGRITE ET LIBERTE PEDAGOGIQUE »

QUESTIONS DIVERSES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION AU C.A. DU 14 FEVRIER 2023

❖ **Laïcité au lycée**

1. **Combien d'élèves ont été reçus par la direction pour un rappel du cadre laïque qui doit être respecté dans nos murs (notamment le port du voile) ?**
   Réponse : M. Lassaunière a fait 3 entretiens depuis le début de l'année :
   - Un avec Mme Da Silva (CPE), début octobre, pour une élève de 1ère STMG pour un rappel sur la tenue vestimentaire qui n'était pas adaptée. Une communication a été faite à l'équipe pédagogique demandant de rester vigilant sur la tenue de cette élève et de nous signaler ses tenues non adaptées. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour de l'équipe pédagogique pour cette élève.

   Deux entretiens avec 2 élèves de seconde professionnelle à la demande de leur professeur principal afin d'expliquer les règles d'usage sur le port du voile en sortie scolaire. Le cadre institutionnel a été posé, expliqué (lecture du règlement intérieur). Aucun retour pour ces deux élèves sur un problème du port du voile en sortie pédagogique à ce jour.

2. **Quelle mesure prendre lorsqu'une élève porte le voile en stage ? La convention de stage ne semble pas être claire sur le respect de la laïcité en milieu professionnel. Est-il possible de transmettre une note à l'ensemble des collègues pour qu'ils soient informés de la démarche à suivre face à cette situation ?**

Réponse : Lorsqu'un élève est placé en stage en entreprise, c'est le droit du travail qui s'applique. Donc l'élève peut porter un voile si le règlement intérieur de l'entreprise l'autorise.

❖ **Travail, discipline et organisation du lycée**

3. **Nombreux sont les enseignants qui constatent que les élèves ont perdu le goût de l'effort et du travail, problème artificiellement masqué par le gonflement des notes. Serait-il possible d'ouvrir une réflexion au sein de l'établissement sur cette question ? Cela pourrait prendre la forme d'une demi-journée banalisée, durant laquelle les enseignants seraient libres de débattre et faire des propositions.**

   Réponse : Effectivement, depuis plusieurs années, et notamment depuis la sortie du Covid, nous constatons une diminution de ce « goût de l'effort », dans tous les domaines qui engagent les adolescents (dans et en dehors du lycée). Cependant, faire un raccourci entre un supposé « gonflement des notes » (sans savoir qui, pourquoi il est fait et est-il fait ?) et la baisse de ce goût de l'effort nous interroge dans la capacité de chacun à mobiliser tous les leviers disponibles afin d'amplifier la motivation, l'émulation et l'ambition des élèves. Lors des travaux sur le projet d'établissement, il nous semble que les débats étaient libres, le choix des domaines à investir également. Ce sujet d'investissement dans le travail personnel mérite effectivement une réflexion collective que nous vous incitons à mener au sein des instances dédiées (conseil pédagogique, conseils d'enseignement) ou des réunions de concertation.

4. **Le passage au semestre pose problème : remontée d'un seul semestre dans Parcoursup, pour les élèves de terminale, ce qui ne permet pas de faire apparaitre une évolution, période interminable pour de nombreux élèves qui se sont essoufflés …Serait-il possible que le retour au trimestre soit débattu en conseil pédagogique ?**

Réponse : Vous affirmez que la mise en place du semestre pose problème : Sur quels indicateurs vous basez vous pour affirmer ce constat ? Dans tous les cas, aucun problème pour Parcoursup, de nombreux lycées fonctionnent depuis plus de deux ans en semestre. M. Lassaunière a déjà expliqué l'importance de la fiche Avenir qui remonte dans Parcoursup afin d'indiquer l'évolution de l'élève dans sa scolarité de terminale et sa capacité à réussir dans les études supérieures. Jusqu'à présent, aucun professeur ne renseignait cette fiche Avenir, les appréciations des bulletins du premier et second trimestre étaient copier-coller dans la fiche Avenir. Après plusieurs échanges avec des formations post bac, il devient nécessaire et indispensable de renseigner cette fiche Avenir différemment des bulletins. La discussion reste ouverte en conseil pédagogique si vous le souhaitez.

Lorsqu'on compare l'évolution des moyennes du 1er trimestre et du 2e trimestre l'an dernier en première et en terminale générales et technologiques, on constate une baisse pour 16 classes sur 17, ce qui n'est clairement pas en faveur des élèves. Et si on regarde les moyennes au semestre de cette année et les moyennes T1+T2 de l'an dernier, on constate globalement de meilleures moyennes au semestre. On peut donc en déduire, d'un point de vue arithmétique que le passage au semestre est profitable aux élèves dans le cadre de la remontée Parcoursup.

En revanche, il est important d'insister sur la nécessité d'évaluer régulièrement els élèves tout au long de cette période pour que la note finale soit représentative.

5. **La constitution de certaines classes de seconde pose problème, regroupant des élèves ayant le même profil : des élèves faibles, peu motivés et n'ayant choisi aucune option. Ces classes se caractérisent au mieux par leur apathie, au pire par des problèmes de compor-**

tement. Serait-il possible de réunir en fin d'année l'ensemble des professeurs principaux de seconde et ceux impliqués dans la liaison collège-lycée pour constituer des classes plus équilibrées ? Pourrait-on brasser les élèves à option et sans option ?

Réponse : Vous proposez une réunion qui s'est déjà tenue l'année dernière.
L'année dernière, nous avons proposé aux PP de seconde et CPE de partager les informations avec les PP de 3ème afin de prendre en compte les éléments importants pour la constitution des classes de seconde. Nous ne pouvons regretter que seuls trois PP de seconde aient participé à cette réunion. Cette réunion est prévue en juillet (après les notifications d'affectations) comme l'an passé et nous pouvons l'ouvrir aux professeurs impliqués dans la liaison. Les élèves sont brassés dans les classes mais des impondérables restent pour toutes les classes : Nombre de filles/nombre de garçons équilibré dans chaque classe, collège d'origine varié dans chaque classe puis vient les contraintes de la construction des classes de seconde : LVB (Chinois, Allemand) couplé avec les options des élèves (Arts plastiques, CIAV, et section sportive, section européenne).
Répartir dans plus de classes des élèves à option rendrait des alignements impossibles à mettre en place, notamment sur les LVB. Pour rappel, nous partageons Mme Kone (Allemand) et Mme Cornet (Chinois) avec d'autres établissements, ce qui complique les alignements.
Nous respectons dans la mesure du possible les associations d'élèves (remontée par les collèges de secteur) et les demandes des familles, notamment quand il s'agit de problèmes de transport.
Nous ne pouvons malheureusement pas connaitre à l'avance comment l'alchimie entre les élèves va s'effectuer dans la classe.
Effectivement cette année, 2 voire 3 classes questionnent sur leur capacité à s'investir dans leur réussite. Nous travaillons régulièrement avec les PP pour palier à ses difficultés.
Intervention de Mme Morel : il est à noter que même à trois professeurs présents, le relais sur les informations concernant les élèves est fait puisqu'un tableau exhaustif des situations particulières est élaborer à cette occasion et partagé ensuite avec les équipes pour constituer les classes notamment.

6. **Les nombreuses heures de colle posées après le voyage en Alsace ont-elles été effectuées ? Combien ont été posées ? Quel CPE a assuré un suivi ? La direction envisage-t-elle d'organiser un nouveau voyage de ce type l'année prochaine ?**

Réponse : Pour rappel, c'est à l'enseignant qui décide de poser des heures de colle d'effectuer ce suivi. Le CPE n'est pas le délégataire de cette mission, imposée par un professeur, il n'est pas celui qui pose les heures de colle et qui en assure le suivi. Cependant, le professeur qui pose des heures de colle peut être accompagné pour le suivi de ces heures par un CPE référent de la classe de l'élève, après concertation. Ne connaissant pas le nombre d'heures de colle posée, il est difficile de vous répondre. Aucun professeur ayant participé à ce voyage nous a alertés directement sur cette situation. La direction n'a pas organisé ce voyage, il a été présenté et validé en CA. L'organisation d'un voyage scolaire ne relève pas des compétences des chefs d'établissement, mais de celle des professeurs.

7. **Les toilettes élèves sont souvent dans un état déplorable, compliquant le travail des femmes de ménage. Serait-il possible qu'elles se présentent rapidement dans toutes les classes, pour que les élèves comprennent leur contribution essentielle au bon fonctionnement de l'établissement ?**

Réponse : C'est un sujet important et une proposition intéressante. Toutefois, il faut s'assurer qu'elles puissent et souhaitent le faire, ce qui supposerait de bien travailler le cadre d'intervention au préalable pour pas que ce soit contreproductif. Mais d'autres idées peuvent voir le jour, comme par exemple une réunion du CVL avec les agents, un petit déjeuner commun pour aborder ces sujets comme bien d'autres. A suivre donc.

8. **Les élus du CVL ne sont pas identifiés par les élèves. Serait-il possible qu'ils se présentent devant les différentes classes, lors des heures d'AO ?**
   Réponse : C'est aussi un sujet de communication. Comment bien faire passer l'information et comment s'assurer qu'elle est bien comprise ? Nous pourrons travailler cette question en CVL.

❖ **Dispositif lycée ouvert**

9. **Nous avons reçu un mail qui présente tous les ateliers qui seront proposés dans le cadre du lycée ouvert. Cependant il manque des informations… Est-il possible de connaître l'effectif des élèves participant à chaque atelier proposé dans le cadre de ce dispositif ?**

   Réponse : Effectivement, suite au dernier CA, il a été demandé de communiquer en direction de toutes les équipes sur les ateliers de l'école ouverte. C'est la raison pour laquelle vous avez tous reçu cette information. Cependant, ce mail est destiné en priorité aux élèves et familles afin de leur permettre de s'inscrire. N'étant pas devin, il n'est pas possible de vous donner les effectifs sur chaque atelier puisqu'ils n'ont pas encore eu lieu. Pour rappel, le bilan de chaque session de l'école ouverte est présentée au CA suivant (nombre d'élèves, coût financier, rémunération des professeurs)

❖ **Cité éducative**

10. **Depuis la rentrée, notre lycée a intégré le dispositif de cité éducative de Limay. Quels projets présentés par notre lycée ont été financés en partie ou en totalité par ce dispositif ? Quels sont ceux qui ont été rejetés par la troïka ?**

Réponse : Nous pourrons vous donner ces éléments lors du prochain CA ou bien enfin d'année lors du bilan. La cité éducative fonctionne en année civile donc nous détenons les informations pour 2022 et les projets reconduits ou reportés sur 2023. La Troïka est constituée des représentants de l'Etat (la Préfecture), de la collectivité (Commune de Limay) et de l'Education nation (Direction académique). Le collège Albert Thierry de Limay est chef de file et support financier pour les actions Education nationale.

❖ **Communication**

11. **Des formations ont régulièrement lieu dans notre établissement. Pourriez-vous, svp, indiquer toutes ces formations dans votre newsletter *En bref* ?**
    Réponse : C'est fait depuis cette semaine et le sera dans la mesure du possible.

LYCEE POLYVALENT CONDORCET

Allée Condorcet - 78520 Limay
Tél: 01.30.92.72.72

PV – CAO du 17/02/2023

Étaients présents :

⇨ Membres :

- Mr Jean-François GUILLERM
- Mr Richard MAZURIER
- Mr Laurent KAZMIERCZAK
- Melle Angélina BUYS

⇨ Membre de droit sans voix délibérative :

- Mr Samuel FRIBAULT

➢ Mr Fribault explique que le MAPA, publié sur l'AJI a été consulté 37 fois et que 4 sociétés ont été intéressées par l'offre (MCA, RISO, RICOH, SHARP) .

Seules 2 offres ont été finalisées.

➢ Après un débat entre les membres de la CAO, il a été décidé d'attribuer les notes suivantes sur 10 qui seront pondérées pour arriver à une note sur 100, conformément à l'art 2.7 du CCTP.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET CONSTRUCTEUR DIRECT : 50%
Les 2 étant constructeurs, cela ne joue pas .

RICOH	65 copies / minute	**5 / 10**
RICOH (Variante)	85 copies / minute	**6,5 / 10**
RISO	120 copies / minute	**7 / 10**

ENVIRONNEMENT : 20 %

RICOH	**5 / 10**
RICOH (Variante)	**5 / 10**
RISO	**8 / 10**

Economie de 91% d'électricité sur les solutions d'impression à froid RISO.
Pour le recyclage, toutes ont fourni les certificats nécessaires.

SERVICE : 15 %

RICOH	**8 / 10**
RICOH (Variante)	**8 / 10**
RISO	**8 / 10**

PRIX : 15 %

Cette note dépend du calcul de la variance. Nous partons d'une note de 8 / 10. En effet, une économie de 20 % par rapport au dernier contrat est à noter.

→ La moyenne des 3 offres est de 21 957,53 € HT en incluant le contrat de prestations :

RICOH	**9**
RICOH (Variante)	**7,3**
RISO	**7,3**

→Le total des points est donc de :

	Caractéristiques techniques	**Environnement**	**Service**	**Prix**	**TOTAL sur 100**
RICOH	25	10	12	13,5	**60,5**
RICOH (Variante)	32,5	10	12	10	**64,5**
RISO	35	16	12	10	**73**

- L'entreprise RISO est donc retenue.
- Les 4 membres votants confirment le choix de RISO à l'unanimité.

Vu,

L'Agent comptable

S.Fribault

LYCEE CONDORCET
Allée Condorcet
78520 LIMAY
Le D.D.S
Agent Comptable
Tél. 01 30 92 72 72

Le Président de la CAO

J.F Guillerm

LYCEE CONDORCET
Le Proviseur
Allée Condorcet - 78520 LIMAY

Liste d'émargement

PV CAO

Membres : 4 pour

- Angélina Buys ~~Buys~~
- JF Gilleron
- Mazurier
- Kazimierczak

- Membres de droit sans voix délibérative

S. Fulcault